



QUIMPERLÉ
KEMPERLE



Opération « Embellir Quimperlé » 2019 « Jardins & Maisons Fleuries »

Merci de répondre au questionnaire suivant :

Utilisez-vous des pesticides ?

- Zéro pesticides
- Naturels (savon noir, purins...)
- Produits phytosanitaires autorisés

Comment utilisez-vous l'eau dans votre jardin ?

- Réserve d'eau
- Eau du réseau/puit
- Paillage
- Plantes peu gourmandes

La Municipalité de Quimperlé souhaite promouvoir et encourager toute action en faveur du développement des espaces verts et de l'amélioration du cadre de vie.

Vous embellissez et fleurissez votre cadre de vie ?

Participez au concours
et inscrivez-vous avant le 8 juin 2019
tous les participants seront récompensés et trois prix décernés par
catégorie, à l'automne, lors d'une réception à la mairie.

C'est GRATUIT.

Il vous suffit de compléter la fiche d'inscription ci-après et de la déposer à la Mairie.





Formulaire d'inscription

Concours des « Jardins & Maisons Fleuries » 2019

À déposer à la mairie avant le 8 juin 2019

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél.

S'inscrit dans la catégorie suivante (cocher une seule case) :

- 1^{ère} catégorie** : Maisons avec jardin très visible de la rue de plus de 100M2
- 2^e catégorie** : Maisons avec jardin très visible de la rue de moins de 100M2
- 3^e catégorie** : Balcons, fenêtres, murs ou terrasses sans jardin visible de la rue
- 4^e catégorie** : Talus ou décor floral installé sur la voie publique
- 5^e catégorie** : Immeubles collectifs, associations, maisons de retraite, écoles (fleuries par les enfants), cliniques, centres hospitaliers, centres de loisirs...
- 6^e catégorie** : Hôtels, restaurants, tous commerces et services visibles de la rue

Et autorise le jury à entrer dans ma propriété en cas de nécessité.

Fait à Le

Signature :

Document à retourner en mairie



Que cherche à apprécier le jury ?

L'embellissement floral et végétal est un élément essentiel d'appréciation, toutefois **la note privilégie la qualité plutôt que la quantité**. Elle se décompose comme suit :

Composition paysagère et associations végétales 20 points

Composition d'ensemble : choix varié de végétaux et de plantes adaptées aux spécificités du Finistère, recherche d'originalité dans les compositions, bonne intégration dans l'environnement.

Couleurs et formes 20 points

Equilibre et harmonie dans les couleurs, volumes et surfaces

Pérennité des compositions 20 points

Recherche de l'intérêt décoratif toute l'année, harmonie entre arbres, arbustes, plantes vivaces et fleurs annuelles.

Etat d'entretien et mise en valeur du patrimoine 20 points

Entretien général de l'espace et mise en valeur du patrimoine : allées, pelouses, végétaux, haies, clôtures, murets, mobilier de jardin, pots, jardinières...

Mise en place de techniques alternatives 20 points

Dans l'optique d'une meilleure prise en compte de l'environnement, les points suivants sont pris en considération :

Utilisation de paillage, de plantes couvre-sols, de plantes mieux adaptées aux contraintes climatiques, réserve d'eau de pluie, arrosage raisonné, compostage, désherbage alternatif, absence de désherbage chimique, absence de plantes invasives...

Les participants au concours s'engagent à autoriser les jurys à entrer dans leur propriété si nécessaire afin de permettre une meilleure appréciation des techniques alternatives. Ils jugeront en fonction des éléments visibles et mesurables lors de la visite. La date de passage et les conditions climatiques seront bien entendu prises en compte.

